



NAGE AVEC PALMES

SÉLECTIONS EN ÉQUIPE DE FRANCE U23

COMPÉTITION INTERNATIONALE CMAS

« Piscine »

Modène - Italie

Du 28 au 29 mai 2016

Décisions du Comité de Sélection

En date du 23 avril 2016

COLLECTIF U23
Compétition internationale - Modène (Italie)

RAPPELS

Objectif 2016

- Confrontation de niveau international pour les U23 non sélectionnés en Équipe de France Sénior 2016
- Construire la relève générationnelle

Programme d'action

- Participation au championnat de France « Élite Piscine » du 13 au 15 mai 2016 à Chartres (Equipe de France Piscine et sportifs prétendant à une sélection en LD).

Echéance terminale

Le Trophée International de Ghirlandina du 27 au 29 mai 2016 à Modène (Italie).

Epreuves individuelles :

- Sprint : 50 SF / 50 BI / 50 AP / 100 SF / 100 BI / 100 IM.
- Demi-fond : 200 SF / 200 BI / 400 SF / 400 BI / 400 IM.
- Fond : 800 SF / 1500 SF.

Épreuves de relais :

4 x 50 BI / 4 x 100 SF.

Modalités de sélection

Cf. règlement commun aux Équipes de France validé en date du 17 octobre 2015 et du règlement de sélection spécifique à l'Équipe de France U23 de Nage avec Palmes validé en date du 10 janvier 2016.

(Extrait)

Sur la base du classement du Meeting National de Montluçon du 15 au 17 avril 2016.

Avoir réalisé au moins 2 Temps Sélection U23 (TSU23) 2016 quelle que soit l'épreuve et être classé dans les 2 premiers U23 de l'épreuve dans laquelle le TSU23 2016 est réalisé.

En cas d'égalité, le nageur ayant réalisé la meilleure performance lors des séries dans l'épreuve considérée sera proposé à la sélection. En cas de finale directe, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TSU23 2016 au cours des épreuves de sélection sera proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé le plus de TSS 2016 à l'occasion des meetings nationaux et des manches de Coupe du Monde des Clubs de la saison 2016 sera proposé à la sélection.

Si le nombre de sportif ayant satisfait les règles de sélection est supérieur à l'effectif prévu, le départage des sportifs proposés à la sélection sera opéré sur les bases suivantes :

- Prise en compte du nombre de TSU23 2016 réalisés par chaque sportif pendant les épreuves de sélection et lors des compétitions ayant servi à la réalisation des TQU23 2016.
- Prise en compte des résultats internationaux 2015 et 2016.

Repêchages

Aucune disposition.

Engagements

L'épreuve dans laquelle un sportif a réalisé ses TSU23 n'induit pas systématiquement que celui-ci est titulaire de fait d'une place pour participer à ladite épreuve lors de la compétition internationale pour laquelle il est sélectionné.

Le choix des épreuves et le nombre d'épreuves nagées par sportif relèvent d'un choix stratégique de l'entraîneur coordonnateur de l'Equipe de France après accord du DTN, choix réalisé en concertation préalable avec les entraîneurs de l'Equipe de France, le sportif et l'entraîneur en charge de sa préparation terminale et ce, au regard de ses meilleures performances de la saison, de son expérience et de son niveau de compétitivité à l'instant « t ».

Les engagements nominatifs par épreuve se feront dans la limite de 2 nageurs par épreuve.

La composition et l'ordre des relais sont officialisés pendant la compétition internationale ciblée au regard des performances individuelles réalisées. Ils relèvent du seul choix de l'entraîneur coordonnateur de l'Equipe de France après accord du DTN.

Les sportifs se doivent d'accepter les choix d'engagement qui seront actés par le DTN sous peine de se voir invalider leur sélection en Equipe de France.

Obligations des sportifs sélectionnés

Les sportifs sélectionnés doivent :

- Etre titulaire d'une licence FFESSM et d'une AIA à jour ;
- Avoir payé ses factures éventuelles à la FFESSM
- Être à jour de leur surveillance médicale réglementaire (SMR) pour les sportifs en liste SHN ou Espoir ou, pour les non listés, présenter un certificat médical datant de moins de 12 mois (visite générale approfondie auprès d'un médecin du sport)
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur

DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION

Précision : les épreuves de sélection ont été organisées selon le nouveau format international à savoir sur la base d'une seule course par distance avec des séries par temps d'engagement et par catégorie d'âge (Sénior / U - 18).

Décision n°1

Afin de départager les nageurs ayant réalisé au moins 2 TSU23 dans les mêmes épreuves, le Comité de Sélection décide d'ajouter une règle de départage à savoir : sont sélectionnés les 2 meilleurs nageurs qui obtiennent le moins de points à l'addition des places des 2 meilleures épreuves (1^{er} de l'épreuve : 1 point ; 2^{ème} de l'épreuve : 2 points ; etc...).

Décision n°2

En raison d'un nombre important de sportifs U23 sélectionnés en Équipe de France Sénior 2016 et du peu de sportifs U23 non sélectionnés en Sénior et ayant réalisé au moins 1 TSU23 2016, le Comité de Sélection décide de mettre en place des règles de repêchage (non prévues prévues dans les règles de sélection validées le 10 janvier 2016) dans l'objectif de motiver les U23 n'ayant peu d'expérience de confrontation à l'international.

Sont ajoutées aux règles de sélection les dispositions suivantes :

En l'absence de sportif U23 sélectionné dans une épreuve à l'issue de la compétition de sélection, le 1^{er} sportif U23 classé dans l'épreuve non sélectionné en Équipe de France Sénior 2016 est repêché.

LISTE DES SPORTIFS SÉLECTIONNÉS

A l'issue des épreuves de sélection qui se sont déroulées du 15 au 17 avril 2016 à Montluçon, sont sélectionnés au regard de la stricte application des règles de sélection en Équipe de France U23 NAP 2016, les sportifs suivants :

En SF AP IM

HOMMES - 1

Nom / Prénom	Club	Région
CARON Stany	SCA	Côte d'Azur

FEMMES - 0

Nom / Prénom	Club	Région
/		

En BI

HOMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
CHOUFFA Jordane	CNHC	Ile de France Picardie
LAFORGE Pierre Louis	NCV	Bretagne Pays de Loire

FEMMES - 1

Nom / Prénom	Club	Région
BRIANT Lisa	CPBR	Bretagne Pays de Loire

LISTE DES SPORTIFS REPÊCHES ET SÉLECTIONNÉS

En application des règles de « repêchage » décidées par la Comité de Sélection, les sportifs suivants sont sélectionnés en Équipe de France U23 NAP 2016 :

En SF AP IM

HOMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
ALRIQUET Aurélien	CNHC	Ile de France Picardie
DANET Robin	NCV	Bretagne Pays de Loire
GUILBAUT Julien	PCD	Nord Pas de Calais
JAMET Alexandre	UEP	Est
PONTUS Baptiste	SASNAP	Centre

FEMMES - 5

Nom / Prénom	Club	Région
BERNARD Marine	UEP	Est
LE DOS DU DESERT Emelyne	CSG	Normandie
PETIT Amélie	PCD	Nord Pas de Calais
RIVENS Pauline	CNHC	Ile de France Picardie

En BI

HOMMES - 1

Nom / Prénom	Club	Région
MAUBERT Benoit	CSC	Normandie

FEMMES - 1

Nom / Prénom	Club	Région
BONINO Océane	CCNP	Provence Alpes

Fait à Marseille, le 23 avril 2016

**Le DTN
Richard THOMAS**